

La violence contre les femmes est un scandale en matière de droits humains

NDLR - Ce texte n'engage que son auteure et ne représente pas nécessairement les positions officielles de l'Association. Toute reproduction, partielle ou totale, est interdite sans autorisation de l'auteure.

Anne Sainte-Marie, M.Sc. (sciences biologiques)

Responsable des communications, Section canadienne francophone d'Amnistie internationale

La communauté internationale considère depuis plus de dix ans la question de la violence contre les femmes comme relevant de la défense des droits humains, et a notamment adopté toute une série de normes et de mécanismes. Malheureusement, les progrès enregistrés en droit international ne se reflètent pas sur le terrain. La violence contre les femmes et les fillettes est aujourd'hui la plus généralisée des atteintes aux droits humains: meurtres d'honneur, mutilations, mariages forcés, infanticides, viols, exploitations sexuelles, brutalités conjugales, grossesses ou avortements forcés... En temps de paix comme en temps de guerre, aux mains de l'État ou dans leur communauté, des millions de femmes se voient infliger des atrocités du simple fait qu'elles sont des femmes. Au moins une femme sur trois subira de graves violences au cours de sa vie. Amnistie internationale a choisi de se joindre aux mouvements des femmes afin de dénoncer le scandale de la violence contre les femmes pour ce qu'il est: une attaque contre les droits humains.

Oubliez votre spécialité, vos compétences professionnelles. C'est aux citoyen-nes que je veux m'adresser. Je veux vous parler du plus grand scandale de notre époque. Imaginez que vous tenez la Terre à bout de bras. Dites-moi ce que vous voyez. Qu'est-ce qui vous scandalise? Pauvreté? Famine? Crimes d'honneur? L'esclavage des enfants? Le conflit en Irak?

Tout ça est vrai, mais qui en sont les principales victimes? Le plus grand scandale de notre planète, ce sont les violences faites aux femmes. Elles sévissent sur tous les continents, dans toutes les sociétés, toutes les cultures, à tous les âges et niveaux de richesse. Ce sont les violations des droits humains les plus généralisées, les plus systématiques et les plus OCCULTÉES.

Reprenons la Terre à bout de bras, et comme elle est lourde, ramenons-là à la dimension d'un village de 1000 personnes (Statistiques de l'O.N.U., de l'O.M.S. et d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales):

- > 500 personnes seraient des femmes. Ce devrait être 510, mais 10 ne sont pas nées du fait des avortements sélectifs basés sur le sexe du bébé à venir, ou sont mortes dans les premières années de leur vie par manque de soins;
- > 200 personnes (uniquement des hommes), possèderaient 80% du village et de ses richesses. 10 femmes seulement possèderaient leur propre terre;
- > 330 habitants vivraient une situation de conflit armé, dont 230 seraient des femmes;
- > 50 enfants travailleraient dans des conditions d'esclavage et 10 petites filles seraient employées de maison sans être rémunérées;

- > 600 personnes sauraient lire, écrire et compter, parmi lesquelles seulement 200 seraient des femmes;
- > 167 femmes seraient battues ou exposées à des violences au cours de leur vie;
- > 100 femmes seraient victimes de viol ou de tentative de viol durant leur vie.

La violence contre les femmes et les fillettes est aujourd'hui la plus généralisée des atteintes aux droits humains: meurtres d'honneur, mutilations, mariages forcés, infanticide, viols, exploitation sexuelle, brutalité conjugale, grossesses ou avortements forcés... En temps de paix comme en temps de guerre, aux mains de l'État ou dans leur communauté, des millions de femmes se voient infligées des atrocités pour la simple raison qu'elles sont des femmes.

La communauté internationale considère depuis plus de dix ans la question de la violence contre les femmes comme relevant de la défense des droits humains, et a notamment adopté toute une série de normes et de mécanismes. Même si la Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW) a été adoptée en 1979, c'est en 1993 que la Déclaration de Vienne reconnaissait pour la première fois que: « [...] les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. »

Cette notion d'universalité a permis de réfuter une des explications les plus couramment utilisées pour justifier la violence contre les femmes, selon laquelle cette violence serait acceptable sous prétexte qu'elle participe de la culture d'une société donnée. Toute personne doit pouvoir jouir de tous les droits; ni la culture, ni la tradition n'excusent la violation des droits fondamentaux. Malheureusement, les progrès enregistrés au niveau du droit international ne se reflètent pas sur le terrain. Au moins une femme sur trois subira de graves violences au cours de sa vie.

Si le fossé se creuse autant entre les engagements pris sur la scène internationale et la réalité sur le terrain, c'est qu'il y a eu très peu de changement de mentalité et que, même ici, il y a un niveau élevé de tolérance face à la discrimination.

Ce qui est encore plus grave, c'est le fait que certains États et certaines forces conservatrices cherchent actuellement à remettre en cause les avancées des dix dernières années, notamment dans le domaine des droits sexuels et des droits à la maternité de la femme, intimement liés à la violence contre les femmes. Le nouvel ordre du jour sécuritaire mondial et certains aspects de la mondialisation économique constituent également des obstacles potentiels dans la lutte contre la violence faite les femmes.

Faisons à nouveau la liste des violences faites aux femmes:

On a vu dans notre village:

- > L'infanticide;
- > Les mutilations génitales féminines;
- > Les viols comme arme de guerre;
- > Les mariages forcés;

- > Les grossesses forcées;
- > Les avortements forcés;
- > La criminalisation de l'adultère;
- > La lapidation;
- > Les crimes d'honneur. Attention! « L'honneur » est une méthode de défense institutionnalisée devant les juridictions pénales du Pérou, du Bangladesh, d'Argentine, d'Équateur, d'Égypte, du Guatemala, d'Iran, d'Israël, de Jordanie, de Syrie, du Liban, de Turquie, de Cisjordanie et du Venezuela (O.N.U., 2002);
- > La violence conjugale.

Depuis des années, des groupes de femmes (et d'hommes) oeuvrent en faveur du respect, de la protection, de la promotion et de la réalisation de leurs droits fondamentaux.

Toutefois, la violence persiste:

- > Le viol systématique est utilisé comme arme de guerre pour semer la terreur;
- > Dans plus de 28 pays d'Afrique, on pratique les mutilations génitales féminines;
- > Des trafics de femmes et de fillettes ont été signalés dans 85 % des zones de conflits. Au Sierra Leone, 94 % des foyers déplacés interrogés avaient subi des agressions sexuelles, notamment des viols et des actes de torture ou avaient été soumis à un esclavage sexuel (Physicians for Human Rights [Médecins pour les droits de l'homme], 2002);
- > En Bosnie-Herzégovine, entre 20 000 et 50 000 femmes ont été violées au cours des cinq mois de conflit en 1992 (IWTC, *International Women's Tribune Centre* [Centre de la tribune internationale de la femme, CITF]), Women's GlobalNet #212, 23 octobre 2002;
- > Au Bangladesh, 50 % de tous les meurtres commis sont ceux de femmes assassinées par leur partenaire (Seager, *The Atlas of Women*, 2003);
- > Au Pakistan, 42 % des femmes acceptent la violence comme un fait de leur destin; 33 % se sentent impuissantes à réagir; 19 % ont protesté et 4 % ont réagi en menant des actions (Étude gouvernementale du Punjab, 2001);
- > En Espagne, une femme a été tuée tous les cinq jours par son partenaire homme en 2000 (Seager, *The Atlas of Women*, 2003);
- > Environ deux femmes par semaine ont été tuées par leur partenaire au Royaume-Uni (Seager, *the Atlas of Women*, 2003);
- > 79 pays n'ont aucune législation en matière de violence domestique;
- > Selon l'O.M.S., 1 femme sur 5 sera victime de viol ou de tentative de viol au cours de sa vie;
- > Aux États-Unis, 16 % des femmes signalent un viol à la police; parmi celles qui ne le font pas, presque 50 % déclarent qu'elles le feraient si elles étaient sûres que leur nom et les informations personnelles les concernant ne seront pas rendus publics (National Victim Center/Crime Victims Research and Treatment Center, 1992).

Il est facile de penser que les atteintes aux droits humains n'arrivent qu'aux autres. Or, en réalité, la violence contre les femmes se trouve dans toutes les sociétés du monde, elle ignore les barrières de la richesse, de l'appartenance ethnique ou de la culture. Elle touche aussi bien les jeunes que les plus âgées. Où que l'on vive, les femmes sont victimes de violence.

Au Québec :

- > Plus de 20 Québécoises meurent chaque année, assassinées par leur conjoint ou leur ex-conjoint ;
- > De plus en plus d'aides familiales, privées de leurs papiers et maintenues dans la terreur, sont victimes d'abus, traitées comme de véritables esclaves, victimes de violences sexuelles et parfois séquestrées ;
- > Une femme sur quatre a subi des violences de la part de son conjoint ou de son ex-conjoint (ce chiffre passe à 8 sur 10 pour les femmes autochtones).

La violence contre les femmes n'est jamais normale, ni légale, ni acceptable, et ne devrait jamais être tolérée ou justifiée. Tout individu, groupe social, gouvernement ou institution internationale possède la responsabilité d'y mettre un terme et de soulager les souffrances de ces femmes.

Les traités internationaux doivent être respectés, des lois doivent être adoptées, d'autres abolies, des systèmes d'aide doivent être mis en place. Et surtout, les attitudes, les préjugés, les croyances qui favorisent et renforcent la dynamique de la violence contre les femmes doivent absolument disparaître.

Pour que changent les choses, il faut que l'ensemble de la population soit conscient du caractère criminel et intolérable de ces comportements à l'égard des femmes. Que pouvons-nous faire, comme individu ou comme représentant d'un organisme, d'une institution ?

S'informer

Selon la rapporteure spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les femmes, celle-ci reste un sujet tabou pour l'immense majorité des gens, un phénomène invisible dans la société et un élément honteux du quotidien. On constate un manque de recherches systématiques et de statistiques sur la violence contre les femmes. De nombreuses femmes n'en parlent pas par honte, parce qu'elles craignent qu'on ne les écoute qu'avec scepticisme, qu'on ne les croit pas ou par peur de nouvelles violences.

Dire son indignation, son refus d'accepter cette situation, son refus du fatalisme. Profiter du fait que nous vivons dans une démocratie pour le dire :

- > Aux médias.
- > Aux élus: nos députés, nos gouvernements adoptent-ils des lois adéquates, accordent-ils des budgets suffisants? Dans leurs relations avec les autres pays, font-ils abstraction des droits des êtres humains?
- > Aux dirigeants des autres nations (pas toujours élus mais malgré tout responsables).

VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Rapports d'Amnistie internationale

- > **Les crimes commis contre les femmes lors des conflits armés**
Index AI: ACT 77/075/2004
- > **République Démocratique du Congo:** Violences sexuelles: un urgent besoin de réponses adéquates
Index AI: AFR 62/018/2004
- > **Vies détruites, corps brisés:** Halte aux crimes commis contre les femmes lors des conflits armés
Index AI: ACT 77/072/2004
- > **Canada:** « On a volé la vie de nos soeurs »: Discrimination et violence contre les femmes autochtones
Index AI: AMR 20/001/2004
- > **Soudan (Darfour):** Le viol: une arme de guerre. La violence sexuelle et ses conséquences
Index AI: AFR 54/076/2004
- > **Turquie:** Les femmes et la violence au sein de la famille
Index AI: EUR 44/013/2004
- > **Kosovo (Serbie et Monténégro):** « Mais alors, on a des droits? » La traite des femmes et des jeunes filles prostituées de force au Kosovo: protéger leurs droits fondamentaux
Index AI: EUR 70/010/2004
- > **Rwanda:** "Marked for Death", rape survivors living with HIV/AIDS in Rwanda
Index AI: AFR 47/007/2004
- > **Rapport de la campagne:** Mettre fin à la violence contre les femmes: un combat pour aujourd'hui
Index AI: ACT 77/001/2004
- > **Résumé du rapport:** Mettre fin à la violence contre les femmes: un combat pour aujourd'hui
Index AI: ACT 77/003/2004

La violence contre les femmes

Petit quiz

Généralement, on définit la violence contre les femmes comme étant tout type d'abus incluant de la force violente, coercitive, mettant en danger l'intégrité physique et psychologique de la femme. Bien que, depuis quelques années, nous constatons que les droits des femmes aient été mieux respectés dans certaines parties du monde, il faut reconnaître que dans plusieurs autres pays, il n'y a pas eu d'avancées, quand ce n'est de nets reculs.

Ce petit quiz vous donnera une idée approximative du reste des efforts qu'il reste à fournir afin d'assurer un traitement plus égalitaire pour toutes les femmes.

1- Le nombre des femmes ayant subi une mutilation génitale est évalué à :

- a) 65 millions b) 135 millions c) 315 millions

2- Aux États-Unis, on estime qu'une femme est battue à chaque :

- a) 15 heures b) 15 minutes c) 15 secondes.

3- Malgré des valeurs sous-estimées, le nombre de cas d'abus sexuels rapportés (incluant le viol) au Kenya a augmenté, entre 1990 et 2000, de :

- a) 200 % b) 50 % c) 400 %

4- Bien que les dots soient officiellement interdites en Inde, le Rapport annuel de 1999 de la Police du Rajasthan démontre que les taux de mort dus aux dots (i.e. assassinats de femmes tuées à cause d'une dot non réglée) ont augmenté, sur une période de deux (2) ans, de :

- a) près de 10 % b) près de 25 % c) près de 60 %

5- Dans les prisons pour femmes au Brésil :

- a) les deux tiers (2/3) des femmes enceintes ne reçoivent pas de suivi prénatal;
- b) des cellules contiennent entre deux et trois fois plus de prisonnières que leur capacité de logement;
- c) entre 50 % et 75 % des prisonnières n'ont pas reçu d'éducation de niveau primaire.

Réponses:

1-b.

2-c: La cause la plus importante de blessures pour la population féminine des États-Unis est la violence physique, pour plus d'un million de blessures par an.

3-a.

4-b.

5-a, b et c...

Si ces données vous dérangent, joignez-vous, ainsi que vos compagnes ou compagnons, au Réseau Femmes d'Amnistie internationale afin d'aider à la reconnaissance des droits de toutes les femmes à travers le monde.

<www.amnistie.qc.ca>